

ACTUALITE JURIDIQUE
5 AVRIL 2016

CULTURE/COMMUNICATION

A signaler la circulaire relative à l'aide de l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements en faveur de leurs bâtiments d'archives et l'arrêté préfectoral portant renouvellement des membres de la Commission départementale des objets mobiliers de la Seine-Saint-Denis.

ECONOMIE/COMMERCE/CONSOMMATION

A signaler le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

ELECTIONS/ELUS/PARLEMENT

ENVIRONNEMENT/ENERGIE/EAU/ASSAINISSEMENT

A signaler le décret relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matières plastiques à usage unique.

FINANCES

FONCTION PUBLIQUE

A signaler le dossier relatif au reclassement.

HABITAT/IMMOBILIER/URBANISME

A signaler le décret relatif à la charte pour la prévention de l'expulsion.

JURIDIQUE/JUSTICE

A signaler le dossier relatif au contentieux des collectivités locales.

MARCHES PUBLICS/CONTRATS/DSP

A signaler l'arrêté fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

SANTE

A signaler l'instruction relative à la mise en œuvre du dispositif «Moi(s) sans tabac».

SOCIAL

A signaler le décret relatif à la revalorisation de l'allocation de soutien familial et du montant majoré du complément familial.

TRANSPORTS

A signaler le décret fixant les exigences de sécurité concernant les bicyclettes.

DOCUMENTS

CULTURE/COMMUNICATION

Nouveaux textes

- Circulaire de la Direction des Archives de France du 21 mars 2016 (publiée le 1^{er} avril 2016) relative à l'aide de l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements en faveur de leurs bâtiments d'archives (révision de la circulaire 2004/004 du 20 février 2004).
- Arrêté n°2016-0830 de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis du 30 mars 2016 (BIA du 31 mars 2016) portant renouvellement des membres de la Commission départementale des objets mobiliers de la Seine-Saint-Denis.

ECONOMIE/COMMERCE/CONSOMMATION

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- Le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale le 30 mars 2016 :

Ce projet de loi vise à :

- instaurer plus de transparence dans le processus d'élaboration des décisions publiques et dans la vie économique, avec notamment la création d'un répertoire numérique des représentants d'intérêt ou une meilleure protection des lanceurs d'alerte ;
- mieux lutter contre la corruption, notamment au niveau international avec des volets préventif et répressif ;
- assurer un financement plus transparent et plus efficace de l'économie réelle ;
- faciliter la création et le développement d'activités et d'emplois.

Le Gouvernement a, de plus, décidé de rendre public l'avis rendu par le Conseil d'État sur le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

ELECTIONS/ELUS/PARLEMENT

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- Cour de Cassation, 15 mars 2016, M. X. c/ M. Y. (n°14-87237) :

Avant de statuer sur la responsabilité civile d'un maire ayant agi dans l'exercice de ses fonctions, le juge judiciaire doit rechercher si la faute qui est reprochée à l'élu présente le caractère d'une faute personnelle détachable du service, a rappelé la Cour de cassation.

ENVIRONNEMENT/ENERGIE/EAU/ASSAINISSEMENT

Nouveaux textes

- ***Décret n°2016-399 du 1er avril 2016*** (JO du 3 avril 2016) relatif au **décal de raccordement des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable** :

Ce décret, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 4 avril 2016, fixe, comme point de départ du délai de dix-huit mois prévu pour le raccordement, le moment où le demandeur de raccordement et le gestionnaire de réseau s'engagent contractuellement sur le raccordement. Il énumère également les cas de suspension ou d'interruption de ce délai et détermine la procédure à suivre pour sa prorogation.

- ***Décret n°2106-379 du 30 mars 2016*** (JO du 31 mars 2016) relatif aux **modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matières plastiques à usage unique** :

Ce décret, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2016, définit les conditions d'application des dispositions législatives du code de l'environnement visant à interdire la mise à disposition des sacs en matières plastiques à usage unique à l'exception, s'agissant des sacs autres que les sacs de caisse, des sacs compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées.

Il précise à ce titre les modalités d'application du II de l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement et en particulier la définition et les caractéristiques des sacs en matières plastiques à usage unique, des sacs de caisse, des sacs compostables en compostage domestique ainsi que la composition attendue des sacs plastiques dits «biosourcés».

Il précise enfin les indications qui devront figurer sur les sacs en matières plastiques pour informer le consommateur sur leur composition et leur utilisation.

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- ***Les nouveaux outils de la politique énergétique locale***, 1ère partie d'une analyse juridique sur la transition énergétique publiée dans la **Gazette des Communes du 3 avril 2016** :

La loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte se caractérise par une décentralisation significative de la politique énergétique. Le législateur a entendu renforcer et clarifier les compétences dévolues aux collectivités et à leurs groupements en cette matière.

La loi crée une boîte à outil, ouvre la possibilité de créer des agences dédiées ou de prendre des participations dans certaines sociétés.

- ***Un cadre rénové pour les sols pollués***, article publié dans le **Moniteur du 1^{er} avril 2016** :

Tiers demandeurs, secteurs d'information sur les sols : le point sur les textes récents qui ont chamboulé la construction en site pollué.

FINANCES

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- Conseil d'Etat, 17 mars 2016, *Mme B. c/ Commune de Ris-Orangis* (n°389069) :

Il résulte de l'article L. 1617-5 du CGCT, d'une part, que le titre de recettes individuel ou l'extrait du titre de recettes collectif adressé au redevable doit mentionner les nom, prénoms et qualité de la personne qui l'a émis et, d'autre part, qu'il appartient à l'autorité administrative de justifier en cas de contestation que le bordereau de titre de recettes comporte la signature de l'émetteur.

FONCTION PUBLIQUE

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- La Gazette des Communes du 3 avril 2016 publie plusieurs articles :

- **Dégel du point d'indice - Les collectivités rechignent à payer encore la note** : Décidée par le gouvernement, la hausse du point d'indice des agents alourdira les budgets locaux. Les collectivités souhaitent une compensation par une moindre baisse des dotations.

- **Archives - Alerte à la poussière, aux TMS et à l'amiante !** : Si les risques de santé encourus dans les métiers des archives ne sont pas nouveaux, la prise en compte des facteurs de pénibilité est plus récente. L'Association des archivistes de France est mobilisée.

- **Reclassement : il est urgent d'anticiper** : Agents "usés", soudainement allergiques, victimes d'un accident ou nécessitant un protocole de soins contraignant les collectivités sont régulièrement confrontées à la problématique du maintien dans l'emploi de leurs collaborateurs.

Mais la situation, déjà aggravée par la pénibilité de nombreux emplois et l'âge croissant des agents, est aujourd'hui exacerbée par des mouvements institutionnels dont l'ampleur sans précédent conduit aussi à des reconversions contraintes.

Face à la dimension et à la gravité du phénomène, les organisations doivent élaborer de nouveaux dispositifs pour passer, enfin, de la réponse réparatrice formulée dans l'urgence à la transition progressive proposée par anticipation.

- Conseil d'Etat, 30 mars 2016, *Commune de Saint-Denis c/ Mme A.* (n°380616) :

Rémunération des agents non titulaires des collectivités territoriales occupant un emploi permanent - **Illégalité d'une rémunération sur la base d'un taux horaire.**

HABITAT/IMMOBILIER/URBANISME

Nouveaux textes

- Décret n°2016-393 du 31 mars 2016 (JO du 1^{er} avril 2016) relatif à la charte pour la prévention de l'expulsion :

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové prévoit l'obligation de réaliser une charte départementale de prévention des expulsions afin que l'ensemble des

partenaires intervenant au sein du département en la matière se mobilisent pour réduire sensiblement le nombre des expulsions. Cette charte est approuvée par le comité responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et fait l'objet d'une évaluation annuelle devant ce même comité et devant la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.

Ce décret, dont les dispositions entrent en vigueur le 2 avril 2016, détermine la liste des dispositions appelées à figurer dans la charte ainsi que les modalités d'élaboration, de signature et d'évaluation de celle-ci.

- **Décret n°2016-384 du 30 mars 2016** (JO du 31 mars 2016) fixant les **conditions de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain par les organes délibérants des organismes** mentionnés à l'article L. 211-2 du code de l'urbanisme :

Ce décret, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er avril 2016, précise les conditions de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain par les organes délibérants de certains organismes mentionnés à l'article L. 211-2 du code de l'urbanisme modifié par la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

- **Décret n°2016-383 du 30 mars 2016** (JO du 31 mars 2016) fixant le **montant maximal de la majoration de la prime annuelle d'assurance pour compte du locataire** :

L'article 7 de la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs permet au bailleur, dans certaines conditions, de contracter une assurance couvrant les risques locatifs en lieu et place du locataire et de récupérer auprès de ce dernier le montant de la prime d'assurance. Il est également prévu la possibilité pour le bailleur de majorer le montant total de la prime d'assurance annuelle récupérable auprès du locataire et ainsi d'indemniser les démarches entreprises à son profit. Ce décret fixe le montant maximal de cette majoration.

- **Décret n°2016-382 du 30 mars 2016** (JO du 31 mars 2016) fixant les **modalités d'établissement de l'état des lieux et de prise en compte de la vétusté des logements loués à usage de résidence principale** :

La loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, modifiée par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, encadre les états des lieux locatifs et impose de tenir compte de la vétusté du logement afin de déterminer les éventuels frais de remise en état qui incombent au locataire.

Ce décret, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2016, fixe ainsi, pour l'ensemble des locations d'un logement nu ou meublé à usage de résidence principale, les modalités d'établissement des états des lieux d'entrée ou de sortie et les modalités de prise en compte de la vétusté.

- **Note technique du Ministère du logement et de l'habitat durable du 29 février 2016** (BO du 25 mars 2016) relative aux **nouvelles modalités de mise en œuvre des contreparties sous forme de droits de réservations locatives au profit des associés collecteurs de l'UESL du fait de la participation d'Action logement au financement du programme national de rénovation urbaine.**

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- **Illégalité ou refus de permis de construire : quels risques indemnitaires ?**, analyse juridique publiée dans la **Gazette des Communes** du 3 avril 2016 :

Les titulaires de permis de construire annulés, les destinataires de refus de permis illégaux, les voisins se plaignant de permis indûment délivrés peuvent engager la responsabilité de la commune. Seuls les préjudices liés directement à la décision prise et présentant un caractère certain ouvrent droit à réparation. Les montants d'indemnité peuvent être significatifs.

JURIDIQUE/JUSTICE

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- **Contentieux des collectivités locales**, dossier publié dans l'**AJDA** du 28 mars 2016 :

Si, autrefois, le contentieux de la décentralisation se résumait à celui provoqué par le contrôle de légalité ; les collectivités locales, aujourd'hui, n'hésitent plus à engager des actions contre l'Etat pour défendre leurs intérêts, notamment financiers.

Outre les actions au fond, les juges des référés sont de plus en plus saisis. Les collectivités se sont également emparées de l'outil de la question préalable de constitutionnalité. Le juge pénal reste le recours privilégié des citoyens mécontents de leurs élus.

MARCHES PUBLICS/CONTRATS/DSP

Nouveaux textes

- **Arrêté du 29 mars 2016** (JO du 31 mars 2016) fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

- Avis publiés au JO du 27 mars 2016 :

Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique

Avis relatif à la liste des activités qui sont des travaux en droit de la commande publique

Avis relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse en matière de marchés publics

Avis relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics

Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- **Cour Administrative d'Appel de Lyon**, 8 mars 2016, **SCI Toastine c/ Commune de Sallanches** (n°14LY00722) :

PC refusé - L'utilisation des places de stationnement déjà existantes, situées sur un emplacement réservé, sont non conformes à la destination prévue par cet emplacement.

- Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, 3 mars 2016, CHU de Poitiers c/ SARL Les Ateliers 2/3/4 (n° 14BX02401) :

Dans cette décision, la CAA a apprécié le bien-fondé d'une décision d'un pouvoir adjudicateur de réduire une prime versée dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre.

SANTE

Nouveaux textes

- Arrêté du 31 mars 2016 (JO du 3 avril 2016) portant radiation de spécialités pharmaceutiques de la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités publiques prévue à l'article L. 5123-2 du code de la santé publique.

- Arrêté du 29 mars 2016 (JO du 1^{er} avril 2016) modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics.

- Arrêté du 29 mars 2016 (JO du 1^{er} avril 2016) modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics.

- Arrêté du 29 mars 2016 (JO du 1^{er} avril 2016) modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics.

- Arrêté du 25 mars 2016 (JO du 1^{er} avril 2016) modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics.

- Instruction du Ministère des affaires sociales et de la santé du 17 mars 2016 (publiée le 25 mars 2016) relative à la mise en œuvre du dispositif «Moi(s) sans tabac» :

La présente instruction a pour objet de présenter le dispositif «Moi(s) sans tabac» et de décrire la mise en œuvre de cette action. Elle précise les missions de l'ARS et le dispositif de pilotage et d'évaluation.

SOCIAL

Nouveaux textes

- Décret n°2016-398 du 1er avril 2016 (JO du 2 avril 2016) relatif à la revalorisation de l'allocation de soutien familial et du montant majoré du complément familial :

Ce décret revalorise les montants de l'allocation de soutien familial et du montant majoré du complément familial à compter du 1er avril 2016. Il précise également la règle d'arrondi s'appliquant au coefficient de revalorisation des prestations mentionné à l'article L. 161-25 de la

sécurité sociale et procède à une actualisation de dispositions réglementaires relatives aux montants de prestations servies en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

TRANSPORTS

Nouveaux textes

- **Décret n°2016-364 du 29 mars 2016** (JO du 30 mars 2016) fixant les **exigences de sécurité concernant les bicyclettes** :

Ce décret modifie les conditions de commercialisation sur le territoire des bicyclettes et des bicyclettes à assistance électrique. Il impose une obligation de montage des systèmes, sous-ensembles et équipements essentiels au fonctionnement de la bicyclette, comme le système de freinage, la direction et la transmission, mais autorise la livraison des équipements annexes et des accessoires partiellement ou entièrement démontés. En contrepartie il renforce les obligations des professionnels en matière d'information des consommateurs, sur les lieux de vente et de distribution ainsi que dans la notice.